

## SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

**MERCREDI 26 FEVRIER 2025**

**Inscription au plus tard le 31 janvier 2025**



Afin de (re)découvrir les divers aspects du monde agricole, les produits de la Métropole, d'Outre-Mer et du Monde, l'ASMA 51 propose une sortie au Salon.

### PROGRAMME

- Départ à 08h00 de Châlons-en-Champagne, Parking Grand Jard Skatepark ;
- Départ à 08h45 de Reims Croix Blandin, Parking en face de la Boucherie ;
- Arrivée prévue à Paris Porte de Versailles à 11h00 ;
- Visite libre du Salon ;
- Départ de Paris Porte de Versailles à 18h00 ;
- Retour prévu à Reims vers 20h30 ;
- Retour prévu à Châlons-en-Champagne vers 21h15.

**Enfants < 6 ans : prévoir une carte d'identité ou un livret de famille pour l'entrée au Salon (gratuite)**

## CONDITIONS

Ce tarif comprend :

- Le transport aller et retour en autocar assuré par la STDM ;
- L'entrée au Salon de l'Agriculture délivrée par l'ASMA de la Marne.

Ce tarif ne comprend pas :

- Le déjeuner sur place et les boissons ;
- D'assurance multirisques : assistance / annulation.

## TARIFS

Intervention de l'ASMA 51	QF ≤ 1500 € Subvention 60 %	1500 < QF < 2500 € Subvention 50 %	QF ≥ 2500 € Subvention 40 %
Agents, retraités et conjoints Enfants à charge majeurs Petits-enfants majeurs	23,00 €	29,00 €	35,00 €
Enfants à charge mineurs Petits-enfants mineurs	10,00 €		
Extérieurs Adultes et mineurs ≥ 12 ans	59,00 €		
Extérieurs 6 ans ≤ Mineurs < 12 ans	44,00 €		
Extérieurs Mineurs < 6 ans	35,00 €		

$$\text{Votre } QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence 2024 sur revenus 2023}}{\text{Nombre de parts} \times 12} =$$

Concubinage : comptabiliser 1 part pour le concubin/la concubine. Séparation sans enfants rattachés à l'avis d'impôt : possibilité de comptabiliser les enfants comme en garde alternée (0,25 part par enfant jusqu'à 2 enfants puis 0,5 part par enfant).

### Critères de sélection des inscriptions :

- 1) QF les plus bas en priorité, avec classement au sein d'une tranche si besoin ;
- 2) Extérieurs non bénéficiaires de l'ASMA selon les places disponibles, dans l'ordre d'arrivée de ces demandes.

Toute annulation de votre part entraînera n'entraînera pas de remboursement.

# BON D'INSCRIPTION

## SIA – MERCREDI 26 FEVRIER 2025

Inscription au plus tard le 31 janvier 2025 :

ASMA de la Marne - DRAAF Grand Est  
3 rue du Faubourg Saint Antoine - CS 10526  
51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Ou par mail à : [asma51.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr](mailto:asma51.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr)

### Éléments à fournir :

- Avis d'impôt 2024 sur revenus 2023 ;
- Paiement à l'inscription via Chèque à l'ordre de l'ASMA 51, Virement ou Chèques Vacances

NOM Prénom	Numéro de portable personnel	Adresse mail personnelle	Tarif	Lieu de départ
TOTAL				€

  
**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

---

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	08851	00031266041	97	EUR	CCM CHALONS EN CHAMPAGNE

---

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1027	8088	5100	0312	6604	197	CMCIFR2A

---

<b>Domiciliation</b> CCM CHALONS EN CHAMPAGNE 11 RUE LOCHET 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE ☎ 0 820 35 20 59 (Service 0,12 €/min + prix appel)	<b>Titulaire du compte (Account Owner)</b> ASS ASMA MARNE DRAAF GRAND EST 3 RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE CS 10526 51009 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
---	--

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ